

DECISION

concernant la déclaration sans suite du marché
subséquent n°1 « Aménagement d'une voie verte -
route de Buxerolles – rue du Mas Gigou à Couzeix »
afférent à l'accord-cadre à marchés subséquents
« Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de
voirie, d'aménagement et d'infrastructures routières »

N° 27048

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU la délibération n° 4.2 du conseil communautaire en date du 19 février 2025 relative à la planification 2025 des achats ;

VU le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles R.2124-2, R.2124-1°, R.2162-1 à R.2162-12 et R.2172-1 et suivants du Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre à marchés subséquents « Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, d'aménagement et d'infrastructures routières » et son premier marché subséquent ayant pour objet « *l'aménagement d'une voie verte - route de Buxerolles – rue du Mas Gigou à Couzeix* » ont été lancés, par voie de publicité, le 05/06/2025, la date limite de remise des offres étant fixée au 07/07/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de contraintes calendaires d'exécution des travaux, les prestations objet du marché subséquent ont dû être réalisées par le service de maîtrise d'œuvre interne de Limoges Métropole ;

CONSIDÉRANT que les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, qui, en l'espèce, tient à la disparition du besoin ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précédemment ;

DECIDE

Le marché subséquent n° 2025-S1060000-00, relatif à « *l'aménagement d'une voie verte - route de Buxerolles – rue du Mas Gigou à Couzeix* » est déclaré sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Publié le jeudi 16 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

087-248719312-20251016-AU25_27048H1-AU

Reçu en Préfecture le 16/10/2025